13 avenue Maistriau
7000 Mons

www.heh.be

Intitulé de l'UE	**Droit 3**
Section(s)	- **(2 ECTS)** Bachelier: assistant social MC

Responsable(s)	Heures	Période
Kelly DE DECKER Marie HESPEL	50	**Quad 2**

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Droit des asbl	25h	**Kelly DE DECKER**
Droit pénal	25h	**Marie HESPEL**

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Droit des asbl : 10h de théorie, 15h de travaux
Droit pénal : 20h de théorie, 5h d'exercices/laboratoires

Langue d'enseignement
Droit des asbl : Français
Droit pénal : Français

Connaissances et compétences préalables
Nihil

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES

Cette UE contribue au développement des compétences suivantes

- Interagir avec son milieu professionnel
  - Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
  - Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
  - Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
  - Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel
- Identifier, analyser et questionner les contextes sociétaux pour en comprendre les enjeux
  - Repérer et décrire les données philosophiques, juridiques, sociologiques, politiques, économiques, culturelles, psychologiques, institutionnelles, environnementales… et leur évolution
  - Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
  - Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension

    - Construire un regard critique
- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer avec les personnes, les groupes et les communautés un processus d'intervention sociale
    - Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
    - Mettre en oeuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
    - Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale
    - Favoriser et soutenir l'autonomie et la responsabilité des personnes, des groupes et des communautés
    - Evaluer les méthodes, les pratiques, les actions entreprises, les résultats des actions et les effets du processus d'intervention
    - Clôturer l'intervention et la réorienter si nécessaire

Objectifs de développement durable

Paix, justice et institutions efficaces
Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces,responsables et ouvertes

- 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.
- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.
- 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Comprendre les mécanismes de création, de fonctionnement et de gestion d'une ASBL
- Identifier les acteurs d'une ASBL
- Repérer les fonctionnements d'une ASBL, distinguer les organes et leur pouvoir
- Expliquer et appliquer les principes généraux du droit pénal
- Identifier et illustrer les différentes infractions et l'imputabilité à leur(s) auteur(s)
- Identifier et illustrer les différentes peines
- Identifier et illustrer les différents acteurs intervenant dans la procédure pénale
- Expliquer et appliquer les règles générales de la procédure pénale

Contenu de l'AA Droit des asbl

Chapitre 1 : La notion d'ASBL

Chapitre 2 : La création d'une ASBL

Chapitre 3 : Les membres d'une ASBL

Chapitre 4 : L'assemblée générale d'une ASBL

Chapitre 5 : Le conseil d'administration d'une ASBL

Contenu de l'AA Droit pénal

Partie 1 - Introduction au droit pénal: définitions, principes généraux

Partie 2 - L'infraction: la division des infractions, les éléments constitutifs de l'infraction, l'imputabilité des infractions, les peines

Partie 3 - La procédure pénale : les objectifs de la procédure pénale, distinction entre action publique et action civile, les personnes au coeur de l'action publique, la phase préparatoire, la phase de jugement

+ activité spécifique éventuelle (visite d'une prison, participation à une audience au tribunal, ...)

Méthodes d'enseignement
Droit des asbl : cours magistral, travaux de groupes, approche par projets
Droit pénal : cours magistral, approche inductive, approche déductive, approche avec TIC, activités pédagogiques extérieures

Supports
Droit des asbl : syllabus, notes de cours, activités sur eCampus
Droit pénal : syllabus, notes de cours

Ressources bibliographiques de l'AA Droit des asbl
Législation
Code des sociétés et des associations
Doctrine
DAVAGLE M., *Mémento des ASBL*, Liège, Wolters Kluwer, 2019.
DAVAGLE M., *Le nouveau visage des ASBL après le 1er mai 2019*, Limal, Anthemis, 2019.
Webographie
monasbl.be
wonder.legal
assoc.be
vieassociative.be

Ressources bibliographiques de l'AA Droit pénal
Législation
Nouveau Code pénal belge
Code d'instruction criminelle belge
Doctrine
COLETTE-BASECQZ N. et BLAISE N., *Manuel de droit pénal général (4ème édition)*, Limal, Anthemis, 2019.
MOREAU T. et VANDERMEERSCH D., *Eléments de droit pénal*, Bruxelles, La Charte, 2019.
Webographie
Ministère de la justice

Évaluations et pondérations	
Évaluation	Évaluation avec notes aux AA
Pondérations	Droit des asbl : **50%** Droit pénal : **50%**
Langue(s) d'évaluation	Droit des asbl : Français Droit pénal : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Droit des asbl :
Création d'une ASBL fictive en groupe : remise d'un travail écrit le 5 mai 2025 en format PDF sur Moodle (rédaction des statuts d'une ASBL conformément aux exigences de la loi du 23 mars 2019) correspondant à 60% de la note finale. Travail évalué /30. Une remise tardive du travail écrit entrainera la note de 0 et l'impossibilité de participer à la défense orale. Défense orale du projet en groupe devant un jury correspondant à 40% de la note finale".Cette note sera composée d'une évaluation individuelle /10 et d'une note de groupe /10 (/20). La défense orale aura lieu hors-session (date à déterminer). En cas d'absence injustifiée à l'une ou l'autre épreuve la mention "Abs." figurera dans le relevé de note. La grille critériée pour les deux évaluations est communiquée aux étudiant(e)s via moodle (présente également dans le syllabus). Ce projet est réalisé avec la collaboration de l'ASBL "LJE les jeunes entrepreuneurs". Seconde session : Si le groupe échoue en première session, chaque étudiant devra présenter un travail écrit individuel, en format PDF sur Moodle le 18 août 2025.
Méthode d'évaluation de l'AA Droit pénal :
Si pas d'activité spécifique organisée lors de cette AA: Examen écrit (100%) Si activité spécifique organisée lors de cette AA: Examen écrit (90%) + Présence intéressée lors de l'activité (10%) En cas d'absence injustifiée lors de l'activité, l'étudiant obtiendra (pour la session de juin et d'aout) la note de 0/10. En cas d'absence justifiée lors de l'activité, l'étudiant sera évalué (pour la session de juin et d'aout) uniquement sur base de l'examen écrit (100%). Les modalités de l'examen sont disponibles sur Moodle.

Année académique : **2024 - 2025**